VOTE PAR LE SENAT DE L’ARTICLE 1ER DE LA LOI ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE) SE FELICITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE SES PRECONISATIONS

Date
Publié le 12/11/2013
Description

Paris, le 8 novembre 2013 – L’adoption par le Sénat de l’article 1er de la loi « Economie sociale et solidaire » (ESS) constitue un tournant décisif pour le développement économique des entreprises et organismes du secteur, et vient concrétiser les préconisations formulées par le CESE dans son avis présenté en janvier dernier, « Entreprendre autrement : l’économie sociale et solidaire ». Le Conseil Economique Social et Environnemental se félicite de ce premier pas vers une meilleure reconnaissance et structuration de l’ESS dans notre pays. Le CESE rappelle qu’il avait été saisi par le Premier ministre dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement pour préparer le projet de loi, éclairant ainsi le législateur en privilégiant la réflexion sur le temps long et en favorisant l’expression des forces vives de la nation.

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Mai 2024